



Aménagement Contrat de mariage

Par **Haricot Rouge**, le **28/02/2022** à **15:49**

Bonjour,

Je compte me marier. Nous réfléchissons à l'opportunité d'un contrat de mariage.

Nous ne sommes pas dans l'esprit d'un contrat de séparation de biens. Nous ne l'avons jamais été. Nous pencherions donc d emanière naturelle vers la communauté.

Toutefois, l'un de nous deux (voire peut etre, les deux) s'orienterait vers une profession libérale. Nous avons conscience que cela fait peser un risque sur la masse commune en cas de dette professionnelle.

Existe-il un moyen de se prémunir de cela tout en restant dans une logique communautaire ?

Je vous remercie.